

Fichage génétique: la France toujours dans l'illégalité

20 AVRIL 2018 | PAR JÉRÔME HOURDEAUX

Malgré un arrêt de juin 2017 de la CEDH condamnant le caractère « disproportionné » du Fichier national des empreintes génétiques (FNAEG), des militants continuent d'être jugés pour avoir refusé de donner leur ADN. Le ministère de l'intérieur affirme qu'un décret revoyant les conditions de stockage, mais également d'effacement, est en cours de préparation. En attendant, les relaxes se multiplient devant les tribunaux.

🔒 La lecture des articles est réservée aux abonnés.

Dix mois après sa condamnation par la justice européenne pour le caractère « disproportionné » de son Fichier national des empreintes



Prolongez votre lecture !

1 euro seulement pour 15 jours

(https://www.mediapart.fr/offre-speciale/testez_nous)

Je m'abonne

Vous êtes abonné(e)

Identifiez-vous



Pas encore abonné(e) ?

Rejoignez-nous



IDENTIFIANT

MOT DE PASSE

[Mot de passe oublié ? \(https://www.mediapart.fr/oc](https://www.mediapart.fr/oc)

SE CONNECTER

Choisissez votre formule et créez votre compte pour accéder à tout Mediapart.

ABONNEZ-VOUS (<https://www.mediapart.fr/www.mediapart.fr/abonnement>)

MOTS-CLÉS

CEDH • CNIL • FNAEG • VIE PRIVÉE

CHOISISSEZ L'INDÉPENDANCE !

Je m'abonne à partir de 1€



- ▶ Accès illimité au Journal et au Studio
- ▶ Participation au Club
- ▶ Application mobile

Je m'abonne à partir de 1€

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour améliorer votre navigation. [Gérer mes cookies.](#)

